

## Champagne - Ardenne : 300 km de gazoduc

Le débat public est lancé depuis le 5 octobre à Bar-sur-Seine dans l'Aube pour 4 mois. Ce chantier est l'un des plus importants investissements que la région n'ait jamais connus et servirait à assurer l'indépendance énergétique de la France. Le projet Arc de Dierrey consiste à développer les capacités de transport de gaz naturel entre deux des principaux nœuds du réseau de transport français, dans le nord du pays.



Il se traduirait par une nouvelle canalisation de transport de gaz naturel entre la station de compression de Cuvilly (Oise) et la station d'interconnexion de Voisines (Haute-Marne), en passant par la station de compression existante de Dierrey-St-Julien.

Le nord de la France est un point d'entrée important du gaz naturel provenant notamment de Norvège, des Pays-Bas ou de Russie. Ce projet permettrait d'acheminer la gaz qui arrive par ces points d'entrée vers l'est du pays.

La capacité nouvelle mise en service permettra également de répondre à l'accroissement des besoins des expéditeurs, liés notamment à la réalisation des projets de terminaux méthaniers à Dunkerque et Antifer.

### *Les caractéristiques du projet :*

La canalisation qui serait construite aurait une longueur d'environ 300 km. Elle serait composée de tubes en acier d'environ 1,2 m de diamètre et serait enterrée à au moins 1 mètre de profondeur. A l'intérieur de la canalisation, la pression envisagée pour le gaz naturel serait de 68 bar, sachant que la pression usuelle du réseau de transport français s'échelonne de 40 à 85 bar environ.

Aux deux extrémités de la canalisation, des installations de raccordement au réseau de transport existant devront être aménagées. A Voisines, les installations permettent déjà la réception et l'expédition du gaz naturel. A Cuvilly, un projet d'extension des installations est en cours de définition.

La canalisation serait également équipée de postes de sectionnement tous les 20 km. Ces postes de sectionnement entrent dans le dispositif assurant la sécurité de l'ouvrage puisqu'ils permettent d'interrompre la circulation du gaz si nécessaire.

Source : <http://lorraine-champagne-ardenne.france3.fr>

